

ASSEMBLEE GENERALE FFVOILE 2016 PARIS – 25 MARS 2017

Après l'accueil des représentants par le Secrétaire Général Jean-Claude MERIC qui a rappelé les procédures de vote, la séance a débuté à 9h30 sous la présidence de Jean-Pierre CHAMPION.

Bernard David, Directeur Administratif et Juridique adjoint, à l'appui d'un document projeté a procédé aux explications sur le fonctionnement des boîtiers de vote.

A l'ouverture, l'Assemblée générale disposait de 160 présents et représentés représentant 116 452 voix sur 166 inscrits pour 118 043 voix.

* Il a été procédé au vote du [procès-verbal](#) de l'assemblée générale du 2 avril 2016 qui a été adopté à l'unanimité.

* Lecture a été faite du [rapport moral du Président](#).

* (1) Les responsables de départements, commissions et mission ont présenté les **éléments marquants pour l'année 2016 dans leur domaine de responsabilité** :

Intervention de Jean KERHOAS pour le département **Développement et Enseignement**,
Intervention de Jean-Pierre CHURET pour le département **Voile Légère**,
Intervention de Henry BACCHINI pour le département **Habitable**,
Intervention de Claire FOUNTAINE et Jacques CATHELINÉAU pour le **Haut Niveau**,
Intervention de Jean-Claude MERIC pour la **Vie Fédérale**.

* Dans le cadre du [rapport financier 2016](#), le Trésorier a lu les commentaires sur les résultats de l'exercice 2016 et le commissaire aux comptes a présenté ses rapports. L'assemblée générale est passée aux votes des **comptes de l'exercice clos, des rapports des commissaires aux comptes incluant les conventions réglementées** : Résolutions votées à l'unanimité moins 1 369 voix contre, **ainsi que l'affectation des résultats** : Résolution votée à l'unanimité moins 868 voix contre.

* Le [budget prévisionnel 2017](#) a été adopté à l'unanimité moins 13 138 voix contre.

* (2) Suite du point **rapports d'activité 2016** :

Intervention de Michel DUCLOT pour la **Mission Formation et Emploi**,

Le Scrutateur général, Antoine SAVIGNAT, a informé les représentants des modalités techniques des opérations électorales et du déroulement des votes.

* Le Scrutateur général a présenté les candidats au Conseil d'Administration :

- Pour les membres associés autres qu'associations de classe : [Serge Pallarès](#)

- Pour les membres associés au titre des classes : [Christian Silvestre](#)

- Pour les établissements : [Denis Horeau](#)

- Pour les associations locales affiliées : [Nicolas Hénard](#) (tête de liste) et [Jean-Luc Denéchau](#) (tête de liste).

Chaque candidat a disposé d'un temps de parole afin d'exposer ses motivations et projets politiques. Les représentants ont ensuite été invités à voter.

Le Scrutateur général annonce les résultats des votes pour les candidats individuels :

- **Serge PALLARES** au titre des membres associés autre qu'associations de classe : Elu avec 50 voix sur 82 (présents et représentés)

- **Christian SILVESTRE** au titre des classes : Elu avec 57 voix sur 82 (présents et représentés)

- **Denis Horeau** au titre des établissements : Elu avec 3 828 voix sur 6 231 (présents et représentés)

Puis, au titre des associations locales affiliées :

- La liste de **Nicolas HENARD** obtient 53 % des suffrages
- La liste de **Jean-Luc DENECHAU** obtient 47 % des suffrages.

La commission de surveillance des opérations électorales s'est ensuite réunie pour la détermination des administrateurs élus entre les des deux listes.

* Remises de la **médaille d'or** de la Fédération Française de Voile.

Jean-Pierre Champion a honoré Gonzalve de YRIGOYE N (arbitre, membre de la CRA Pays de la Loire, membre du CA de la ligue Pays de la Loire, membre du Jury d'appel), Claude DAYON (Ancien Secrétaire général puis Président de la ligue Ile de France de Voile, ancien membre du CA de la FFVoile, également Président du club de voile de Vaires sur Marne, ancien Président du CDVoile de Seine et Marne ...), et Bernadette DELBART (comité de course national, juge internationale depuis 2004 et umpire international ...).

* Le Scrutateur général a procédé à l'annonce de la composition du Conseil d'administration : 25 issus de la liste de Nicolas HENARD et 7 issus de la liste de Jean-Luc DENECHAU.

Olivier	AVRAM	
Henri	BACCHINI	
Régis	BERENGUIER	
Frédéric	BERTIN	
Olivier	BOVYN	
Hélène	CARDON	Féminine
Marie-Pierre	CHAURAY	Féminine
Valérie	DARROU	Féminine
Jean-Luc	DENECHAU	
Claire	FOUNTAINÉ	Féminine
Christine	FOURICHON	Féminine
Stéphane	FRETAY	
Sylvie	HARLE	Féminine
Nicolas	HENARD	
Denis	HOREAU	Etablissements
Sabine	LAPERCHE	Féminine
Eric	LIMOUZIN	
Caroline	LOBERT	Féminine
Jean-Pierre	LOSTIS	
Bernard	MALLARET	
Jean-Claude	MERIC	
Philippe	MEUNIER	
Laurence	MEZOU	Féminine
Corinne	MIGRAINE	Féminine
Serge	PALLARES	Membres associés autres que classes /FFPP
Ode	PAPAI	Féminine
Nathalie	PEBEREL	Féminine
Frédérique	PFEIFFER	Féminine
François	PITOR	
Géraldine	RIGAUD	Féminine
Hervé	ROGUEDAS	Médecin
Edward	RUSSO	
Jean-Pierre	SALOU	
Christian	SILVESTRE	Membres associés - Associations de classes
Claudine	TATIBOUËT	Féminine

* Suite à la réunion du Conseil d'Administration, et après le déjeuner, le Scrutateur Général a annoncé les **résultats du vote sur l'élection du Président** : Nicolas Hénard, 23 voix – Jean-Luc Denéchau, 8 voix – 1 bulletin blanc.

* Discours de Nicolas HENARD, Président.

[Le Président invite Eric MARLIOT, Directeur Administratif, Juridique et Financier, à mener l'AG à ses côtés]

* Résolution portant sur la **rémunération du Président** :

Le Président informe l'Assemblée qu'il renonce à la rémunération mais la résolution est néanmoins mise au vote afin de respecter l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Lecture de la résolution :

« L'Assemblée Générale de la FFVoile se prononce favorablement sur le fait que le Président nouvellement élu lors de l'AG du 25 mars 2017, soit rémunéré en tant que Président de la FFVoile es qualité dans le respect de la réglementation en vigueur. Cette rémunération lui sera accordée tant qu'il occupera la fonction de Président de la FFVoile pour un montant principal et annuel brut de 87 000 € (sans primes, ni intéressement, ni assurance chômage mais comprenant les mutuelle et prévoyance de la FFVoile).

Cette rémunération principale ne sera pas modifiée tant qu'elle ne sera pas révisée en AG ou en CA. Elle implique que le Président élu ne soit pas salarié dans une autre entité et qu'il consacre l'équivalent d'un temps plein à son mandat social.

L'AG valide dans le respect des textes statutaires de la FFVoile, que le Conseil d'Administration de la FFVoile pourra compléter cette rémunération principale par l'octroi d'avantages en nature, l'ensemble de la rémunération ne pouvant dépasser 3 fois le montant du plafond mensuel de la Sécurité Sociale ».

La résolution est adoptée à l'unanimité – 37 496 voix contre.

* Eric MARLIOT est intervenu afin de présenter les **modifications apportées aux [statuts](#), [règlements intérieur](#) et [financier](#)** de la FFVoile.

Résolution sur les modifications des statuts : unanimité moins 6 311 voix contre - Résolution sur les modifications du RI : unanimité moins 2 876 voix contre – Résolution sur le RFI : unanimité moins 2 888 voix contre].

* Le Directeur Administratif, Juridique et Financier a fait lecture de la résolution soumise au vote des représentants :

" L'Assemblée Générale de la FFVoile donne mandat au Conseil d'administration, par décision du 25 mars 2017, de procéder aux éventuelles modifications des Statuts, des Règlements intérieur et financier qui seraient imposées par le Ministère des Sports, dans la mesure où ces modifications ne portent pas atteinte aux choix essentiels d'organisation et de fonctionnement de la FFVoile opérés par la présente Assemblée Générale ".

- Adoption à l'unanimité moins 10 347 voix contre.

* **Report de date de la réforme territoriale**

Lecture de la résolution :

« L'Assemblée Générale de la FFVoile entérine les opérations de fusion de certaines ligues régionales ayant eu lieu postérieurement à la date du 1er juillet 2016 ».

- Adoption à l'unanimité moins 1 232 voix contre.

* La **synthèse de la surveillance médicale** des sportifs de Haut Niveau a été exposée par le médecin coordonnateur, Olivier CASTAGNA.

* Les représentants ont été invités à se prononcer sur le montant des **cotisations 2018**

Lecture de la résolution :

" L'Assemblée Générale de la FFVoile se prononce favorablement pour fixer le prix des cotisations 2018 à 274 € (pas d'augmentation) par membre affilié à l'exception des associations de classe qui bénéficient de la gratuité ".

Adoption à l'unanimité moins 17 673 voix contre.

* (3) Suite du point **éléments marquants de l'année 2016** :

Intervention de Paul ROUSSANGE Président de la Commission **Médicale**,

Intervention de Romain GAUTIER Président de la **Commission Centrale d'Arbitrage** est intervenu.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la FFVoile clôture cette Assemblée Générale 2016 à 16h35.

[Site AG 2016 : <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/AG/Elective2016/Index.asp>]